

---

Renvoi au comité de Salut public de la pétition du citoyen Terver, qui demande une place dans une fonderie de l'Isère et fait un don pour la construction du vaisseau Le Vengeur, lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Salut public de la pétition du citoyen Terver, qui demande une place dans une fonderie de l'Isère et fait un don pour la construction du vaisseau Le Vengeur, lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 139-140;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16707\\_t1\\_0139\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16707_t1_0139_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

qu'elle a déployée les 9 et 10 thermidor. Elle fait part de ses craintes sur les menées de l'aristocratie.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (36).

## 26

La société populaire de Beaune [Côte-d'Or] repousse une énonciation insérée dans les journaux, où on a mal-à-propos dit que l'aristocratie triomphait dans la commune de Beaune. La société donne au contraire l'assurance que les patriotes ne sont point opprimés, et invite la Convention à rester à son poste.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).

## 27

La société de Saint-Omer [Pas-de-Calais] félicite la Convention sur son énergie, et de l'avoir délivrée de la tyrannie de Robespierre. Elle demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, fondé, non pas comme autrefois, par la terreur, mais sur la justice. Faites trembler, dit-elle, l'aristocratie et le modérantisme; ne faites qu'un faisceau redoutable contre lequel viendront se briser les efforts impuissants de nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (38).

[Les citoyens de Saint-Omer réunis à la société des Amis de la Convention nationale, s. d.] (39)

Vive le Peuple Guerre aux factions  
Respect à la Convention nationale  
Liberté Egalité

Les citoyens de Saint-Omer à peine revenus de la profonde stupeur où les avoient plongés les infames satellites de Robespierre vous félicitent d'avoir précipité dans le néant le triumvirat conspirateur qui vouloit écraser la liberté.

Un système de sang et de terreur fut longtemps ici à l'ordre du jour; le désespoir glaçoit toutes les familles; de vils intrigants, des fonctionnaires publics qui se trénoient dans la fange et l'ignominie, et qui ne respiroient que le sang, formoient un conciliabule contre-révolutionnaire; et ce ramas de factieux, ainsi que s'exprime le représentant du peuple Florent Guiot, ne pousoit que d'horribles vociférations

contre la représentation nationale; on y préconisoit avec une puissance barbare les forfaits monstrueux de Jos. Le Bon; on y faisoit l'éloge pompeux de la guillotine, on l'invoquoit à grands cris sur nos têtes; et un cannibale pousoit la cruauté, au point de lui offrir de l'aliment pour quelques décades.

Les citoyens de Saint-Omer, fatigués du despotisme qui les accabloit, ont enfin brisé leurs chaînes; Florent Guiot fut sensible à leurs gémissements; il fit rentrer dans la boue du mépris les intrigants qui les avoient trompés; il épura sur le champ toutes les autorités constituées; il retira du fond des cachots les nombreuses victimes qu'ils renfermoient, et rendit au vrai patriote l'énergie que la terreur avoit comprimée dans son âme.

Les chefs de ce conciliabule avoient abusé du nom du peuple et lui avoient arraché un aveu honteux et foiblement exprimé, pour déclarer à la Convention nationale, ou pour mieux dire, aux conspirateurs qu'elle vient de frapper de la loi, que le député Personne étoit indigne de sa confiance.

Hé bien! les citoyens de Saint-Omer, qui ont terrassé les agitateurs de cette commune déclarent que ce fut une odieuse machination inventée par eux, pour avilir et dissoudre en détail la représentation nationale; ils déclarent que tant que la Convention ne repoussera point de son sein tout membre accusé de trahir la cause du peuple, ils le regarderont comme une victime qu'on veut sacrifier à Pitt et Cobourg.

Maintenez, législateurs, l'action vigoureuse du gouvernement révolutionnaire, fondé, non pas comme autrefois sur la terreur, mais sur la justice; faites trembler l'aristocratie et le modérantisme; ne faites qu'un faisceau redoutable contre lequel viendront se briser les efforts impuissants de nos ennemis; pour nous, nous jurons à la face de la République de mourir sur la brèche pour la défense de l'innocence opprimée, pour le règne de la justice, et des vrais principes républicains; nous jurons encore de faire un rempart de nos corps à la Convention nationale et à chacun de ses membres qui siégeront dans son sein, et de verser tout notre sang pour repousser loin d'eux les traits envenimés de la calomnie et assurer le triomphe des droits du peuple.

Vive la Convention.

Signé THOSSE, président, BELLANGER, BERGER, secrétaires. Suivent un grand nombre de signatures.

## 28

Le citoyen Terver, canonnier dans la quatrième division d'artillerie à Mol-Lyon [?], invite la Convention de le faire employer dans la fonderie qui va être établie dans le département de l'Isère, et offre sa solde de cinq jours dont il fait hommage à la nation pour la construction du vais-

(36) P.-V., XLVI, 156.

(37) P.-V., XLVI, 156.

(38) P.-V., XLVI, 156. Bull., 24 vend. (suppl.).

(39) C 321, pl. 1350, p. 11. Copie certifiée conforme.

seau *Le Vengeur* : 4 L étoient jointes à l'envoi.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (40).

### 29

La société populaire de Mauriac [Cantal] adresse à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée le 23 thermidor (anniversaire du 10 août, vieux style).

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

La société populaire de Mauriac, département du Cantal, fait part à la Convention nationale de la fête qui a eu lieu le 23 thermidor, en l'honneur du triomphe de la liberté sur la tyrannie; elle joint un extrait des registres de la société, contenant les détails de cette fête (42).

### 30

Les élèves et instituteurs de l'école primaire de la commune de Magalas, district de Béziers [Hérault], assurent de leur attachement à la Convention, et lui rendent grâce d'avoir foudroyé le tyran Robespierre et ses complices.

Mention honorable et insertion au bulletin (43).

### 31

L'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, donne avis que, pendant la première décade de fructidor, il a été fabriqué dans ce district 146 livres de salpêtre, qu'il a envoyé à la raffinerie de l'Unité.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

### 32

La société populaire de Montel, district de Montmarand [pour Le Montet et Montmarault, Allier?], félicite la Convention sur l'anéantissement de la conspiration de Robespierre, l'invite à rester à son poste. Elle ajoute qu'elle a fait passer, pour les dé-

fenseurs de la patrie, 13 draps, 2 quartiers de toile neuve, 260 chemises, 59 paires de bas, 4 paires de souliers, 20 livres de charpie, 6 serviettes, une croix d'or, et 180 L en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (45).

### 33

Celle d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme, fait part de ses craintes sur la foule des prisonniers de guerre répandus sur la surface de la République. Elle demande que les prisonniers soient promptement échangés.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (46).

### 34

La société d'Argenton [?] demande l'exécution stricte de la loi du 17 septembre, et que les prêtres et ci-devant nobles soient exclus des fonctions publiques.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (47).

### 35

La même société donne des renseignements sur la conduite que tiennent les égoïstes accapareurs des bois propres à la marine.

Renvoyé au comité des Finances (48).

### 36

Les représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient écrivent à la Convention que le cinquième jour des Sans-Culottides, les défenseurs de la patrie de terre et de mer, célébrèrent les victoires de la République et les charmes de la fraternité.

Insertion en entier au bulletin (49).

[Les représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient à la Convention

(40) P.-V., XLVI, 156-157.

(41) P.-V., XLVI, 157.

(42) Bull., 10 vend. (suppl.).

(43) P.-V., XLVI, 157. Bull., 10 vend. (suppl.).

(44) P.-V., XLVI, 157. Bull., 10 vend. (suppl.).

(45) P.-V., XLVI, 157-158. Bull., 10 vend. (suppl.).

(46) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734; M. U., XLIV, 121.

(47) P.-V., XLVI, 158. M. U., XLIV, 122.

(48) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734.

(49) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734; M. U., XLIV, 121, 131; Rép., n° 9.